



Demande d'autorisation pour l'organisation d'un tournoi

Pour obtenir une autorisation, vous devez remplir cet imprimé et le retourner par mail à competitions@foot85.fff.fr **1 mois minimum** avant la date de votre manifestation (*sous peine d'une amende fixée à l'annexe financière du District*).

Réservé au District

Date de réception au district : _____

N.B. : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé par évènement.

A compléter obligatoirement en lettres capitales

Nom du club (*en toutes lettres*) : _____

N° d'affiliation : |__|__|__|__|__|__|

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Dates : du _____ au _____

Horaires : _____

Nom du stade (ou salle) (*homologation FFF obligatoire*) : _____

Identité et coordonnées du responsable de la manifestation

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Fonction au sein du club : _____

Portable : _____

Email : _____

Définition du tournoi

Nature : ☐ International (1) ☐ Régional ☐ National (2) ☐ Départemental

(1) : avec un minimum de 25% des équipes originaires de fédérations autres que la FFF.

(2) : avec un minimum de 25% des équipes originaires des ligues autres que la LFPL.

Type de tournoi :

☐ Football à 11 ☐ Sixte ☐ Futsal ☐ Inter-quartiers

Catégories concernées :

Masculins :

☐ SENIOR ☐ U19 ☐ U18 ☐ U17 ☐ U16 ☐ U15 ☐ U14 ☐ U13
☐ U12 ☐ U11 ☐ U10 ☐ LOISIR

Féminines :

☐ SENIOR ☐ U19 ☐ U18 ☐ U17 ☐ U16 ☐ U15 ☐ U14 ☐ U13
☐ U12 ☐ U11 ☐ U10 ☐ LOISIR

Rappels de la réglementation

1 – Les articles de référence :

Articles 126 et 176 des Règlements Officiels de la LFPL

ATTENTION : Aucun joueur ne peut participer à un tournoi pour un club autre que celui où il est licencié sans l'autorisation écrite de son président.

La participation d'un joueur ne présentant pas de licence est strictement interdite. Vous trouverez en annexe (sur le site du District) un modèle de décharge de responsabilité.

2 – Temps de jeu :

Le temps de jeu des différents tournois doit être arrêté dans le souci de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Il conviendra de ne pas dépasser en temps cumulé :

- Pour les tournois qui se déroulent sur une demi-journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,2.
- Pour les tournois qui se déroulent sur une journée : temps réglementaire de la catégorie x 1,5.

Exemple : 15 ans : 120 minutes pour une journée (**80'x1,5**), 96 minutes pour 1/2journée (**80'x1,2**).

3 – Surclassement :

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.

4 – Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996.

Article L3342-1 - Version en vigueur depuis le 28 janvier 2016

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 12

La vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Pièces à joindre :

☐ Règlement complet du tournoi (*conditions règlementaires*) (obligatoire : en son absence votre demande ne peut être traitée).

☐ Droits d'engagement : **53 € *** (art. 176 des Règlements Officiels LFPL et annexe 5)

* *Les droits d'engagement seront prélevés sur le compte club, merci de ne pas faire de chèque.*

Nom :		Cachet du club ou signature électronique
Prénom :		
Fonction :		
Signature		

Arbitres souhaités

Arbitres souhaités **à désigner et convoquer par le club organisateur** :

(aucune convocation ne sera adressée par le District, seuls les arbitres mentionnés ci-dessous seront couverts par l'assurance).
